

D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

TABLE DES MATIERES

| Édito | 3 |
|---|----------|
| Risque Majeur | 4 |
| Moyen d'alerte et d'information | |
| - Système d'Alerte et d'Information à la Population | 6 |
| - FRAlert | 6 |
| - Téléalerte | $\dots $ |
| L'organisation des secours | |
| - Numéros d'urgence | 7 |
| - Numéros locaux | |
| - Les établissements scolaires | 8 |
| Tempête/Coup de mer | 9 |
| - Nature du risque | 9 |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | 9 |
| Inondation | 10 |
| - Nature du risque | 10 |
| - Mesures de prévention | 10 |
| - Bon réflexe | 10 |
| Submersion marine | 11 |
| - Nature du risque | 11 |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | |
| Risque de tsunami | |
| - Nature du risque | |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | |
| Mouvement de terrain | |
| - Nature du risque | |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | |
| Le risque incendie | |
| - Nature du risque | 14 |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | |
| Le risque sismique | |
| - Nature du risque | |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | |
| Canicule | |
| - Nature du risque | 16 |
| - Recommandations | |
| Sécheresse | 17 |
| - Nature du risque | 17 |
| - Bon réflexe | |
| Grand froid/forte chutes de neige | |
| - Nature du risque | |
| - Mesures de prévention | |
| Transport de matières dangereuses | |
| - Nature du risque | |
| - Mesures de prévention | |
| - Bon réflexe | |
| Rupture de barrage | |
| - Nature du risque | |
| - Recommandation. | |
| - Plan barrage des Cous | |
| - Plan barrage de Saint-Esprit | |
| Risque terroriste | |
| Risque sanitaire | |
| - Nature du risque | |
| - Recommandation | 24 |



La ville de Fréjus est engagée depuis de nombreuses années dans la lutte contre les risques naturels et technologiques. Suite aux évènements calamiteux auxquels la commune a été confrontée ces dernières années, elle a souhaité poursuivre et renforcer sa mission d'information préventive auprès de la population sédentaire et touristique.

La prévention s'adosse au préalable sur l'information; c'est la raison pour laquelle la connaissance des risques majeurs, des consignes de sécurité et des gestes qui sauvent ne peut rester exclusivement l'affaire des autorités.

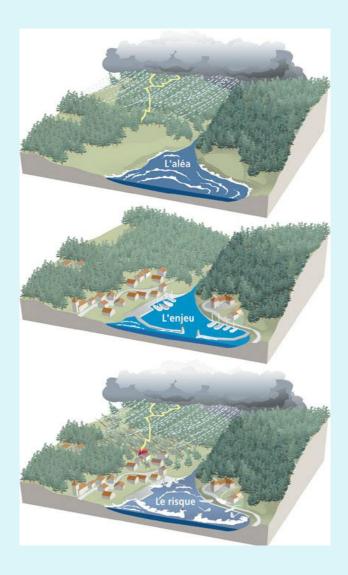
Le but du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs n'est pas de faire une analyse exhaustive des risques majeurs, mais de présenter aux Fréjusiens et aux personnes séjournant sur le territoire de la commune des plans d'actions afin d'être bien informé pour mieux se protéger en cas d'inondation, orage, incendie, tsunami, rupture de barrage, séisme, canicule, grand froid, pandémie...

C'est dans cette optique que s'inscrit cette nouvelle version du D.I.C.R.I.M.

- Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique (qui résulte de l'action humaine), dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.
- L'existence d'un risque majeur est liée :
 d'une part à la présence d'un événement, qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique dit aléa ;
 d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens (ayant une valeur monétaire ou
 non monétaire) pouvant être affectés par un phénomène. Les conséquences d'un risque majeur sur les enjeux se mesurent
 en termes de vulnérabilité.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité. Quoique les conséquences des pollutions (par exemple les marées noires) puissent être catastrophiques, la législation, les effets, ainsi que les modes de gestion et de prévention de ces événements sont très différents et ne sont pas traités dans ce dossier.

Un événement potentiellement dangereux Aléa (voir image 1) n'est un Risque majeur (image 3) que s'il s'applique à une économiques ou environnementaux (image 2) zone où des Enjeux humains, sont présence. D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, des impacts sur l'environnement : la VULNÉRABILITÉ mesure conséquences. Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.



LA VILLE DE FREJUS EST EXPOSEE A

14 RISQUES MAJEURS

RISQUES NATURELS

- Tempête
- Inondations
- Submersion marine
- Mouvement de terrain
 - Feu de forêt
 - **Séisme**
 - Tsunami
 - Canicule
 - Sécheresse

Grand froid/Fortes chutes de neige

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Transport de matières dangereusesRupture de barrage

AUTRES RISQUES

Risques sanitairesRisques terroriste



LES MOYENS D'ALERTE ET D'INFORMATION

Système d'Alerte d'Information et des Populations

Ce sont des sirènes très puissantes, réparties sur le territoire communal, qui diffusent un signal sonore pour alerter la population d'une situation de danger. Le signal national d'alerte se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de 50 secondes. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Actuellement sur la commune sont installées trois sirènes : Centre ville de Fréjus, Base Nature et quartier de Caïs.

• FR-Alert

FR-Alert est le nouveau dispositif d'alerte et d'information des populations. Déployé sur le territoire national depuis fin juin 2022, FR-Alert permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger.

• <u>Téléalerte</u>

Téléalerte est une solution d'appel d'alerte à la population multimédia. Téléalerte permet d'alerter nominativement et simultanément tout ou partie des contacts présents dans une zone à risque, sur différents médias (téléphone, SMS, courriel, télécopie). POUR BÉNÉFICIER DE CE SERVICE VOUS ÊTES VIVEMENT INVITÉS À VOUS INSCRIRE GRATUITEMENT A L'ADRESSE SUIVANTE https://www.cli.telealerte.net/ OU LE QR CODE CI-DESSOUS:



L'ORGANISATION DES SECOURS



Numéros utiles locaux :

| MAIRIE DE FREJUS | CENTRE COMMUNAL | POLICE MUNICIPALE | POLICE NATIONALE | CENTRE HOSPITALIER |
|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| TREJUS | D'ACTION | WONICH ALL | WITTOWILL | INTERCOMMUNAL |
| | SOCIALE | | | |
| 04.94.17.66.00 | 04.94.17.66.20 | 04.94.51.97.00 | 04.94.51.90.00 | 04.94.40.21.21 |
| | | | | |

Dans tous les cas, pour faciliter et accélérer le traitement de votre appel, veillez à préciser les 3 points suivants :

QUI SUIS-JE?

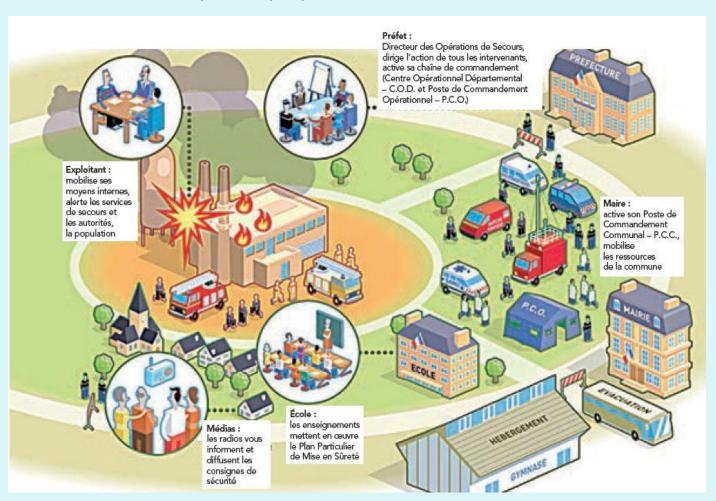
Vous êtes victime, témoin... Donnez un numéro de téléphone sur lequel vous restez joignable.

OÙ SUIS-JE?

Donnez l'adresse précise de l'endroit où les services doivent intervenir surtout si vous n'êtes pas sur place.

POURQUOI J'APPELLE?

Précisez les motifs de votre appel. N'oubliez pas de vous **exprimer clairement** auprès de votre interlocuteur. Le temps que vous passez au téléphone n'est jamais inutile, ne retarde jamais l'intervention et permet la meilleure réponse à l'urgence pour laquelle vous appelez. Enfin **écoutez attentivement les conseils** donnés sur la conduite à tenir avant l'arrivée des secours. **Votre comportement peut permettre de sauver une vie.**



POURQUOI JE NE DOIS PAS ALLER CHERCHER MES ENFANTS À L'ÉCOLE ?

Les établissements scolaires et d'accueil des jeunes enfants sont prioritaires pour les secours lorsque survient une catastrophe naturelle ou industrielle.

Chaque établissement est préparé et dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). Les enseignants et les professionnels de la petite enfance sont formés et entraînés à réagir à ces situations pour garantir au mieux la sécurité des enfants.

N'allez pas chercher votre enfant si une situation de risque majeur survient, il est d'avantage en sécurité dans l'établissement scolaire d'accueil de jeunes enfants où il sera pris en charge. Vous vous mettriez inutilement en danger en cherchant à rejoindre son établissement et vous gêneriez l'action des secours.



On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents s'accompagnent de fortes précipitations et parfois d'orages. Les tempêtes peuvent avoir un impact considérable aussi bien pour les personnes que pour leurs activités ou leur environnement, et provoquer notamment des inondations.

La ville de Fréjus avec ses 10 km de côte est exposée aux tempêtes et coup de mer aussi que sur Fréjus Plage que les plages de Saint-Aygulf.

Il est important également de faire attention aux risques de chutes d'arbres dans les parcs (Villa Aurélienne, Areca, Villa Marie) et jardins.

AVANT

- Annuler les sorties en mer
- Annuler les promenades sur les sentiers littoraux et bords de mer

PENDANT

- Ne pas emprunter de sentier des Douaniers
- Ne prenez pas la mer
- Ne pratiquez pas de sport nautique
- Respectez la signalisation sur les routes

APRES

- Faire attention aux câbles électriques

- Faire attention aux potentielles chutes d'arbres

- Ecoutez la radio
- Bord de mer et sport nautiques interdits
- Attention aux chutes d'arbres
- Ne rester pas sous les lignes électriques et ne touchez pas les fils électriques tombés à terre



L'inondation est une submersion temporaire de terres qui sont émergées en temps normal.

Les inondations sont causées par les crues de cours d'eau, les remontées de nappe, les ruissellements urbains, ainsi que les submersions marines.

AVANT

- S'éloigner des cours d'eau
- Préparer un équipement de première nécessité
- Se préparer à la mise à l'abri ou l'évacuation
- Mettre à l'abri les produits sensibles (médicaments..)
- Sécuriser les réseaux de gaz et d'électricité

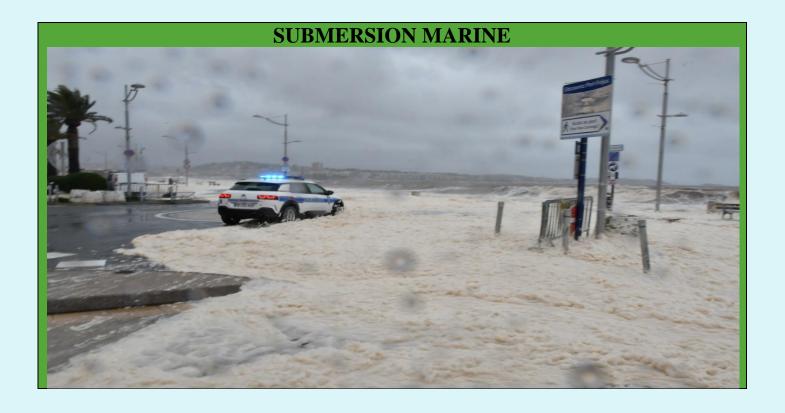
PENDANT

- Ne pas franchir de zone inondable
- Respecter la signalisation mise en place
- Écouter la radio
- Suivre les informations sur les réseaux sociaux officiels de la ville
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- Rester chez vous pour facilité le déplacement des véhicules de secours
- Ne pas descendre dans les garages en sous-sol
- Ne pas s'engager sur une route inondée à pied ou en voiture
- Rester dans les étages supérieurs des habitations

APRES

- Aérer et chauffer votre habitation
- Ne rétablir l'électricité et le gaz qu'après assèchement des installations

- Coupez électricité et gaz
- Fermez les portes et les aérations
- Montez dans les étages
- Écoutez la radio
- Ne prenez pas votre voiture
- N'allez pas chercher les enfants à l'école



La submersion marine désigne une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques extrêmes, où la surélévation du niveau moyen de la mer est provoquée par les effets de la dépression atmosphérique, des vents violents, de la forte houle et de la marée astronomique.

AVANT

- Annulez les sorties en mer
- Annulez les promenades sur les sentiers littoraux et bord de mer

PENDANT

- Ne pas emprunter le sentier des Douaniers
- Ne prenez pas la mer
- Si vous êtes en mer, ne revenez pas sur la côte
- Respecter la signalisation sur les routes
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés au sol

APRES

- Faire attention aux câbles électriques

- Faire attention aux potentiels chutes d'arbres

- Écoutez la sirène
- Écoutez la radio
- Montez dans les étages
- Bord de mer et sports nautiques interdits
- Ne restez pas sous les lignes électriques et ne touchez pas aux fils tombés à terre



Un tsunami est créé par un violent séisme sous-marin ou côtier. Il est constitué de plusieurs vagues qui vont inonder le littoral, en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures. La première vague n'est souvent pas la plus importante. Une chute rapide du niveau de la mer ou son retrait rapide sont des signes naturels avant-coureurs de l'arrivée imminente de vagues de tsunami.

Les dégâts causés par les tsunamis sont le résultat direct de plusieurs facteurs : l'inondation, l'impact des vagues sur les constructions et autres structures, le reflux rapide et très violent de la mer et l'érosion.

AVANT

- Apprendre à reconnaitre les signes précurseurs d'un tsunami
- Identifier l'accès le plus rapide pour atteindre un point haut

PENDANT

- Ne pas emprunter le sentier des Douaniers
- Ne prenez pas la mer
- Si vous êtes en mer, ne revenez pas sur la côte
- Ne pas prendre la voiture
- Gagnez immédiatement les hauteurs à pied (étages, colline ...)

APRES

- Faire attention aux câbles électriques
- Rester en lieu sûr
- Faire attention aux potentiels chutes d'arbres

- Écoutez la sirène
- Écoutez la radio
- Montez dans les étages ou accédez aux collines
- Bord de mer et sports nautiques interdits
- Ne restez pas sous les lignes électriques et ne touchez pas aux fils tombés à terre



Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses. Il en survient chaque année en France, d'importance et de type très divers (glissements de terrain, éboulements, effondrements, coulées de boue...).

Les mouvements de terrain présentent parfois un danger pour la vie des personnes et les dommages qu'ils occasionnent peuvent avoir des conséquences socio-économiques considérables.

La nature des mécanismes des phénomènes à étudier, leur diversité, leur dispersion dans l'espace et dans le temps, les conditions de leur occurrence forment un ensemble de facteurs qui rendent complexe une analyse dans sa globalité.

Les différents types de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain recouvrent des formes très diverses. Selon la vitesse de déplacement, deux ensembles de mouvements de terrain peuvent être distingués :

- les mouvements lents, qui entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils regroupent principalement les affaissements, les tassements, les glissements, le retrait-gonflement;
- les mouvements rapides, qui surviennent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.

Les glissements de terrain

Un glissement de terrain est un déplacement généralement lent (de quelques millimètres par an à quelques mètres par jour) d'une masse de terrain sur une pente.

AVANT

- Détecter les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrain ondulés ou fissurés
- Informer les autorités

PENDANT

- Évacuez les bâtiments
- Ne prenez pas l'ascenseur
- Éloignez-vous de la zone dangereuse
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé

APRES

- Éloignez-vous des points dangereux
- Ne revenez pas dans un bâtiment sinistré sans en avoir reçu l'autorisation par les autorités



Un **feu de forêt** est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine (intentionnel et criminel ou involontaire et accidentel à partir de feux agricoles ou allumés pour « *l'entretien* » de layons ou des zones ouvertes pour la chasse par exemple).

On parle d'"incendie de forêt" lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite. La dénomination vaut aussi pour les incendies qui touchent le maquis, la garrigue ou encore les landes.

AVANT

- Ne pas fumer en forêt, dans les bois
- Ne pas jeter les mégots de cigarette par la fenêtre
- Ne pas de barbecue en forêt
- Camper dans les lieux autorisés
- Débroussailler 50 mètres autour de votre maison

PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, prévenez le 112 ou le 18
- Si c'est un feu naissant, essayez de l'éteindre
- Dans la nature s'éloigner dos au vent
- Si vous êtes chez vous, arrosez votre maison puis confinez-vous
- Ne sortez pas de votre voiture si vous êtes surpris par un front de flammes
- A pied, cherchez un écran de protection (rocher, mur, butte de terre, etc.)
- Occultez les aérations ou ventilation ainsi que toutes les interstices de portes ou fenêtres avec du linge humide

APRES

- Éteindre les foyers résidentiels

- Ne pas sortir de la maison avant d'avoir revêtu une tenue adaptée

- Coupez électricité et gaz
- Écoutez la radio
- Mettez vous à l'abri
- Fermez portes et volets
- Ne pas fumer en forêt
- Attention aux chutes d'arbres



Un séisme provient d'un déplacement brutal et souterrain de la roche, il se traduit par une vibration du sol. La faille active est la zone où se génère la rupture qui peut se propager jusqu'à la surface du sol.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre les plaques tectoniques. La libération brutale de l'énergie de frottement entre les plaques et le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a souvent des répliques de moindre importance mais tout aussi dangereuses.

Les dégâts d'un séisme varient en fonction du lieu de son épicentre, de sa magnitude, de son intensité et de sa durée.

La région PACA est la plus soumise au risque sismique de toute la France métropolitaine. La commune de Cannes est dans son intégralité exposée à un risque moyen.

AVANT

- Informez-vous sur le risque encourus
- Si vous construisez une maison, il faut tenir compte des règles parasismiques
- Fixez les appareils et les meubles lourds

PENDANT

- Écoutez la radio
- Éloignez-vous des bâtiments
- Éloignez-vous du bord de mer si nécessaire
- Gardez votre calme

APRES

- Attention aux répliques - Ne prenez pas l'ascenseur pour quitter le bâtiment - N'allez pas chercher les enfants à l'école

- Coupez électricité et gaz
- Écoutez la radio
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- S'abriter sous un meuble solide
- S'éloigner des bâtiments



La canicule est définie comme un niveau de très fortes chaleurs le jour et la nuit pendant au moins trois jours consécutifs. Les personnes les plus fragiles (enfants de moins de 4 ans, femmes enceintes, personnes âgées de plus de 65 ans) et les plus exposées à la chaleur (travaux physiques et d'extérieur) sont particulièrement en danger.

LES RECOMMANDATIONS EN CAS DE FORTES CHALEURS

Rafraîchir son habitation

Pensez à fermer vos volets ou rideaux et à maintenir les fenêtres fermées dans la journée. Pensez également à provoquer des courants d'air dès que la température extérieure est plus basse que la température intérieure (généralement le matin, le soir et la nuit). Évitez le plus possible d'allumer les lumières et plus généralement les appareils électroniques.

Si vous ne parvenez pas à rafraichir votre habitation, **passez au moins 2 ou 3 heures par jour dans un endroit frais** : grands magasins, cinémas, lieux publics...

Bien se désaltérer

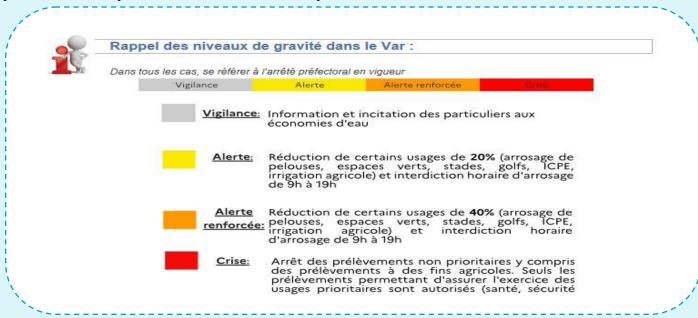
- ♦ **buvez régulièrement** et sans attendre d'avoir soif, au moins **1 litre et demi à 2 litres par jour**, sauf en cas de contre-indication médicale ;
- ♦ ne consommez pas d'alcool, qui altère les capacités de lutte contre la chaleur et favorise la déshydratation ;
- ♦ évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé, colas) ou très sucrées (sodas) car ces liquides augmentent la sécrétion de l'urine :
- ♦ en cas de difficulté à avaler les liquides, **prenez de l'eau sous forme solide en consommant des fruits** (melons, pastèques, prunes, raisins, agrumes) et des crudités (concombres, tomates, sauf en cas de diarrhées), des compotes, sorbets, yaourts…etc..

Éviter les activités extérieures nécessitant des dépenses d'énergie trop importantes (sports, jardinage, bricolage, etc.).

Éviter de sortir à l'extérieur aux heures les plus chaudes (11h - 21h). Si vous sortez, restez à l'ombre en portant un chapeau et des vêtements légers et amples, de couleurs claires.



Les périodes de sécheresse peuvent résulter d'un manque de pluie, mais aussi d'une utilisation trop intensive ou inadaptée de l'eau disponible. Quand la sécheresse survient, des restrictions d'usage de l'eau peuvent être décidées par les préfets de département. Chacun, par ses gestes quotidiens ou ses pratiques professionnelles, peut contribuer à préserver les ressources en eau potable.



- Réparez toute fuite d'eau sans tarder
- Privilégiez les douches aux bains
- Installez des équipements sanitaires économes en eau
- Faites fonctionner les appareils de lavage à plein
- Réutilisez l'eau de pluie



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid constitue un danger pour la santé de tous. Le dispositif national "Grand Froid" a pour but de limiter la surmortalité saisonnière, en grande partie liée aux épidémies de maladies infectieuses, notamment respiratoires et cardiovasculaires et intoxications par le monoxyde de carbone (chauffages défectueux ou utilisés à trop fort régime).

AVANT

- Vérifiez le bon état de marche de votre chauffage
- Prévoyez l'équipement nécessaire aux situations d'urgence
- Prévoyez de l'eau et des produits alimentaires

PENDANT

- Restez chez vous autant que possible et redoublez de prudence
- Si vous devez sortir, couvrez les parties du corps les plus sensibles
- Limitez les efforts physiques et les activités extérieures
- Nourrissez-vous convenablement
- Ne consommez pas d'alcool, l'ébriété fais disparaître les signaux d'alertes liés au froid et aggrave les effets
- Maintenez la température ambiante de votre domicile à 19° environ
- Si vous remarquez une personne sans abri, contactez le 15 (SAMU)
- Restez en contact avec vos proches et votre voisinage

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

NATURE DU RISQUE

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive. De nombreux produits d'usage quotidien, comme les carburants, les gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. Cependant, les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

PENDANT

- S'éloignez des environs de l'accident et ne pas chercher à s'en approcher
- En cas de feu sur les véhicules ou les réservoirs, s'éloigner d'au moins 300 mètres, le plus rapidement possible
- Écoutez la radio
- Si vous êtes dans un bâtiment : restez à l'intérieur, fermez les portes et les fenêtres, arrêtez la ventilation et la climatisation et calfeutrez les ouvertures
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- Attendez les consignes de sécurité
- Ne pas fumer

APRES

- Aérez les locaux une fois le danger passé

- Éloignez-vous des lieux
- Écoutez les consignes de sécurité et la radio
- Fermez portes et fenêtres
- Si vous êtes témoin d'un accident, prévenez les secours



Un barrage est un ouvrage artificiel établi en travers du lit d'un cours d'eau, retenant ou pouvant retenir l'eau. La commune de Fréjus est située en aval des barrages des Cous et du Saint-Esprit et serait donc exposée en cas de rupture de ce dernier.

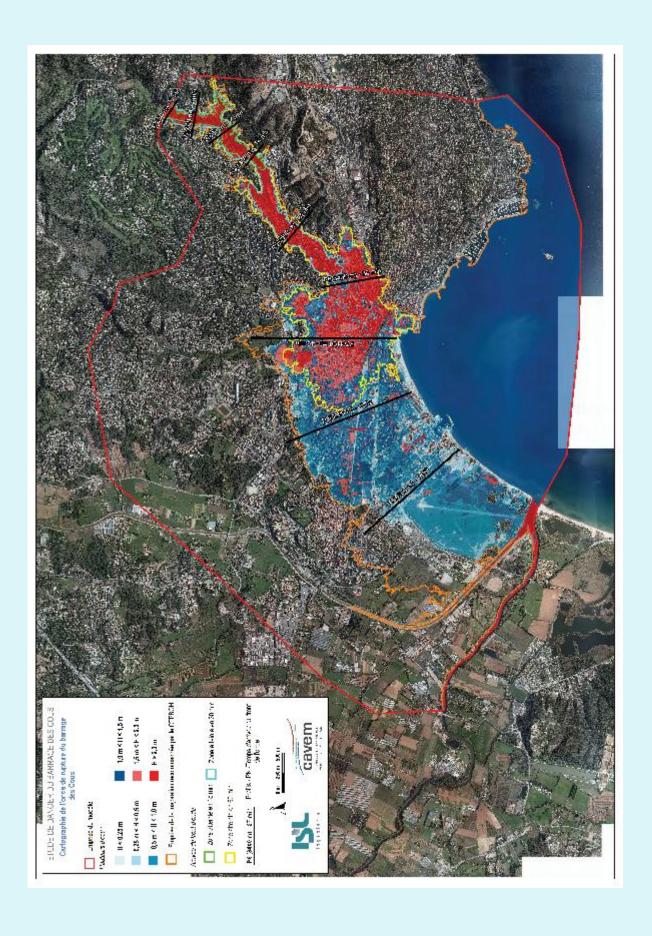
Les barrages sont très surveillés, à la fois par de nombreux capteurs et mesures permanentes, mais également par une présence humaine des agents d'ERDF.

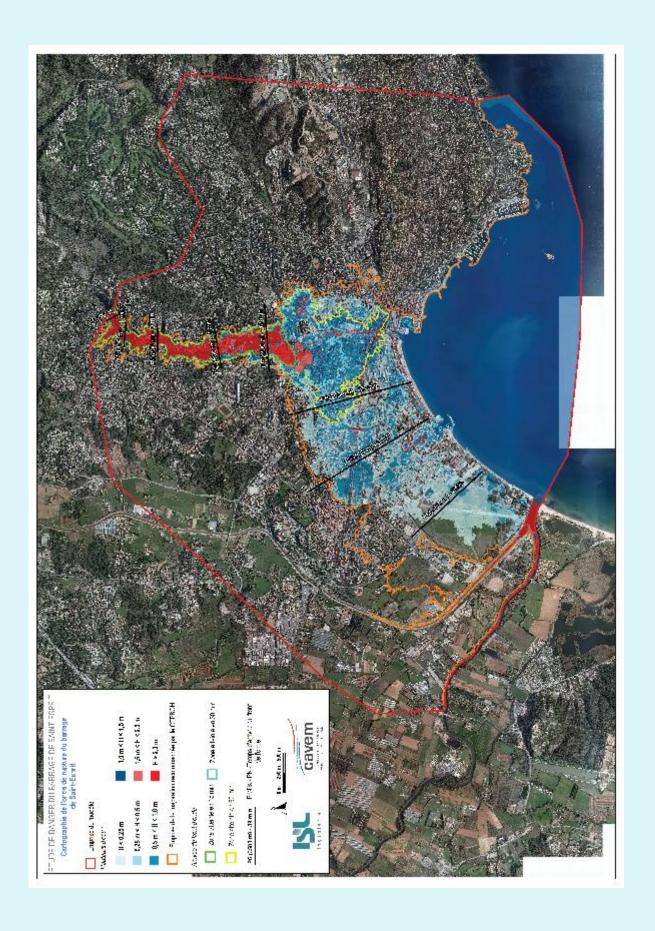
Les barrages ont plusieurs fonctions : régulation de cours d'eau, irrigation des cultures, alimentation en eau des villes, production d'énergie électrique, retenue de rejets de mines ou de chantiers, activité de tourisme et de loisirs, lutte contre les incendies, etc.

Une rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage et entraîne la formation d'une onde de submersion ; celle-ci engendre l'élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval, voire un gigantesque torrent.

LES RECOMMANDATIONS EN CAS DE RUPTURE DE BARRAGE

- Évacuez et gagnez le plus rapidement possible les points hauts les plus proches listés dans le PPI (Plan Particulier d'Intervention) ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires
- N'encombrez pas les réseaux téléphoniques, nécessaires à l'organisation des secours. Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale
- Respectez les consignes des autorités diffusées dans les médias, sur les sites et réseaux sociaux de la préfecture, du ministère de l'Intérieur et du Gouvernement
- Informez-vous auprès de votre mairie pour connaître la marche à suivre concernant le possible retour dans votre habitation
- Veillez aux personnes en difficulté (personnes âgées, personnes à mobilité réduite) près de chez vous
- Soyez prudent lors du nettoyage. Votre habitation peut être devenue insalubre : avant d'enlever l'eau, la boue et les objets flottants ou détruits, mettez des gants et des bottes
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson, etc.), assurez-vous auprès des autorités locales qu'elle est potable. Dans tous les cas, faites-la couler au préalable, afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné







Dans le contexte de menace terroriste demeurant à un niveau élevé, il convient d'adapter le dispositif de sécurité nationale en mettant l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblements, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte, marqués par une forte affluence lors des fêtes de fin d'année;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires ;
- la sécurité des bâtiments publics (services publics, locaux associatifs ou politiques, écoles et universités) ;
- la sécurité du numérique avec une vigilance accrue sur la menace visant les administrations et les entreprises privées (attaques par rançongiciels, attaques indirectes et vulnérabilités critiques).

Toute situation ou comportement pouvant paraître suspect est à signaler aux forces de sécurité intérieure en composant le 17.





On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations.

Il s'agit des effets sur la santé survenant à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination.

On peut également définir le risque sanitaire comme une menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale et qui nécessite une réponse adaptée du système de santé. Le risque sanitaire dépend donc de la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme.

LES DIFFÉRENTS RISQUES SANITAIRES

Parmi ces risques, on recense notamment :

- Les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (pandémie grippale, Ébola, Chikungunya, Dengue, Épizootie)
- La pollution des eaux pouvant avoir une cause naturelle (composition géologique des sols, déjections animales) ou être due aux activités humaines (rejets domestiques, industriels ou agricoles, ou rejets malveillants). Le risque intervient lorsque les eaux sont polluées et deviennent impropres à l'utilisation qui en est faite : la consommation de l'eau, de produits vivants ou issus de cultures en milieux aquatiques (coquillages, cresson, etc.) et la baignade
- Les contaminations alimentaires ou médicamenteuses liées à des agents pathogènes (industrie agroalimentaire ou restauration collective)

LES RECOMMANDATIONS EN CAS DE RISQUE SANITAIRE AVERE

- Écoutez et respectez les consignes des pouvoirs publics ; elles peuvent évoluer selon la situation
 - Adoptez les gestes simples qui vous seront recommandés
 - Respectez les règles particulières éventuelles de circulation des personnes et des animaux
 - En cas de symptômes, contactez votre médecin traitant ou le 15

La sécurité civile est l'affaire de tous...

L'engagement de tous se conçoit dans un contexte de proximité, en particulier au niveau communal. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), créé par la loi de modernisation de sécurité civile de 2004, a pour objet de préparer cette mobilisation.

Le Code de l'environnement prévoit à son article L. 125-2 un droit à l'information de toute personne « sur les risques majeurs auxquels elle est soumise dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui la concernent ».

Cette mesure se décline au niveau départemental et au niveau communal, dans les conditions précisées par décret, dont les dispositions sont codifiées aux articles R. 125-9 et suivants du Code de l'environnement.

Le **Document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM) est, en France, un document d'information préventive qui doit être établi par le maire d'une commune présentant des risques naturels et technologiques majeurs sur son territoire. Ce document est destiné à informer la population sur ces risques, ainsi que sur les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour s'en protéger.

Directeur de la publication : Jean-Louis BARBIER Rédacteur : Ville de Fréjus Conception : Service Prévention Incendie Sécurité et Accessibilité

